

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 juillet 2015

L'an 2015, le 17 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de VERBIESLES s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le Mardi 7 Juillet 2015.

**Présents** : Mme HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, Mmes : BONGARD BRIGITTE, GRIONI ESTELLE, MM : DUPREY JEAN MARIE, GAUTHIER PHILIPPE, GRANDJONC RODOLPHE, GRIONI SYLVAIN, HENRY HERVE, VERNIER STEPHANE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAUTHIER VIRGINIE à Mme HUBERT MARIE-NOËLLE, M. BRICHE PASCAL à M. VERNIER STEPHANE

Absent non excusé : M Sylvain GRIONI

M. Stéphane VERNIER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 29 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération 1**

## **Convention d'aide financière avec EDF pour travaux accessibilité.**

Une subvention de 1313 euros est accordée pour la prise en charge des travaux d'accessibilité (menuiseries, planchers, chauffage et plafond) par EDF. Cette somme est doublée dans le cadre de l'accompagnement de Bure par le GIP. Tout le dossier est géré par EDF

Un contrat « di@lege » avec accès direct par internet (52.68€/an) permettra de surveiller la consommation électrique de la commune à distance.

La convention et le contrat sont adoptés à l'unanimité.

**Délibération 2**

## **Pavillon de Chasse.**

Les premiers devis ont été présentés à la précédente réunion du conseil. L'expert avait sollicité des devis complémentaires.

Plusieurs devis ont été revus par l'expert concernant la maçonnerie, la toiture, l'électricité...

Les artisans ont été rencontrés à nouveau et certains devis ont été révisés.

Un point important concerne la dalle de béton. L'expert estime que le travail peut être fait sur la dalle actuelle (différence de prix de 6000 euros).

Concernant les huisseries, les fenêtres pourraient être en PVC et les volets en bois afin de garantir la sécurité.

Le montant de l'ensemble des devis (sans la dalle) s'élève à 66000 euros TTC. Le coût des travaux serait entièrement couvert par l'assurance.

Un premier règlement de 55093 euros pourra être débloqué par l'assurance. Un second règlement de 14975 euros pourra être débloqué ultérieurement.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de 70 068 euros de l'assurance.

**Délibération 3**

## **Compensation définitive des charges transférées à l'Agglomération en 2014.**

Le rapport définitif 2014 d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT fait état d'un montant de

40 940.51€ de charges transférées, se répartissant comme suit :

Scolaire, périscolaire : 17 311.80 € et personnel pour 23628.71 €

Le montant est adopté à l'unanimité.

□□□□□□□□□**Délibération 4**

**Travaux chemin des sentiers.**

250 mètres de chemin seraient à refaire. Le 1<sup>er</sup> devis étant très important, l'entreprise a été recontactée pour revoir le montant des travaux.

Le dernier devis s'élève à 4600 euros.

Il est rappelé que plusieurs travaux sont déjà envisagés prioritairement.

Une demande de subvention va être étudiée.

**Entretien station du lotissement.**

Un devis de l'entreprise qui a installé la station a été reçu suite aux remarques de l'ARS.

Il est proposé de contacter des entreprises locales.

Une demande de devis de réparation et d'entretien de la station va être déposée auprès d'autres entreprises.

**Entretien du château d'eau.**

Des devis ont été sollicités. Au vu des prix, l'entretien sera fait par la Commune.

Le nettoyage devra être fait 1 fois par an.

Ce nettoyage peut être envisagé dans la semaine du 05 au 9 octobre 2015 en après-midi.

**Fin de chantier remplacement branchement plomb.**

Les travaux se sont bien déroulés.

La fin de chantier n'est pas encore signée et la commune n'a pas encore reçu la facture de VEOLIA.

Une cartographie pour l'ensemble du réseau d'eau doit être effectuée Celle-ci doit être compatible avec le service SIG (relevé des autres réseaux exécutés par le Syndicat d'Energie).

□□□□□□□□□**Délibération 5**

**Décisions modificatives et virements de crédit.**

**VERBIESLES**

Décision modificative 1, suite à une mise à jour par le comptable des amortissements et des dotations, il y a lieu d'augmenter la masse budgétaire des chapitres 040 et 042

Prévu	Corrigé	Supplément	Compte Dépenses	Compte Recettes
7600€	19941€	11441€	6811	28041581

**Virement de crédit :**

Equilibre du budget :Reprise de résultat incorrecte :

D 023 □□OS -117€

R 021□□ OS -117€

R002 □□R -117€

D 2318 □R -117€

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Décision modificative 1 suite à une mise à jour par le comptable des amortissements et des dotations, il y a lieu d'augmenter la masse budgétaire des chapitres 040 et 042

Prévu	Corrigé	Supplément	Compte Dépenses	Compte Recettes
588€	2979€	2391€	1391	777
6395€	13880€	7485€	6811	28158

### Virements de crédit :

1 - pour absence de provision au compte créance éteinte

D61523 □ -710€

D 6542 □ +710€

2 - pour insuffisance de provisions (taxes agence de l'eau)

D 615 □ - 80€

D701249 □ + 40€

D706129 □ + 40€

### Convention d'utilisation salle pour gymnastique.

La convention d'utilisation de la salle des fêtes pourra être revue à la demande d'Anaëlle MICHAUT.

### Autorisation de paiement - information.

□□□□□□□□□□ **Délibération 6**

Fauchage des talus et accotements pour 1326 euros. Le conseil autorise à l'unanimité le paiement de cette facture.

La facture de déneigement a été reçue pour la période 2014-2015, pour un montant de 676 euros.

Paiements effectués :

*EDF 637.31€ \*distripo205.94€\* AGGLO compens 05 2915€-et 06 2915€\* jardispassion 84.2€\* ADAMS fleurs 945.33€\* SDEH M 457.5€\* ATPS 93.18€\*PAIES ELUS 06 + CHARGES 1316.23€\*CPE fuel 411€\* gedimat enrobé 530.03€\* GEDA MAI 87.11+845.48€\**

Un devis a été reçu pour la remise en état complet du terrain de tennis pour 6 960 euros. Le coût du traitement et colmatage des fissures est à lui seul à hauteur 2 400 euros.

D'autres devis vont être sollicités.

Monsieur DUPREY et Madame HUBERT ont rencontré l'agglomération au sujet du départ en retraite de la secrétaire de Mairie et la fin de contrat d'un agent communal.

La permanence du samedi matin sera peut être abandonnée au profit d'un autre jour.

L'Agglomération engage la procédure de recrutement dès à présent.

Concernant l'agent communal, dont la fin de contrat est en octobre prochain, l'Agglomération engage des recherches juridiques concernant la possibilité de reprendre l'agent communal (à 22 heures) s'il s'agit d'un contrat aidé.

Le compte rendu de l'Huissier sur l'état des routes suite à la fermeture du pont de Luzy n'a pas encore été reçu.

Rapport du comptage des véhicules (environ 450 véhicules légers par jour en moyenne et 40 poids lourds, tracteurs, camions de chantier). La vitesse moyenne est de 39 kms/heure. Des contrôles sont à prévoir.

Madame le Maire est interpellée sur l'autorisation ou non du survol du village par des ULM.

L'Angélus a été réparé.

La demi-journée de nettoyage du village et les festivités du 14 juillet se sont bien déroulées, grâce à la mobilisation des villageois.

Madame le Maire informe que la commune a reçu de la Préfecture un arrêté de restriction d'eau. Il est interdit d'arroser entre 11 et 18 heures, de laver les véhicules en dehors des stations de lavage, de remplir les piscines...etc .Cet arrêté peut être consulté en mairie.

Compte rendu du Maire du Conseil d'Agglomération.

Le point principal est le projet de la construction d'un centre aquatique Halle de sport a été présenté (projet de 27 Millions) et adopté à l'unanimité.

La convention relative au groupement de commande pour les diagnostics assainissement non collectif a été votée.

La Mairie sera fermée du 23 juillet au 15 août 2015.

La prochaine permanence sera le mardi 18 août 2015.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 28 août 2015 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

PV affiché le 21/07/2015

Les délibérations 1 à 6 publiées le